

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 11/07/2011

Date de la convocation:

28/06/2011

Date d'affichage:

29/06/2011

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 50

L' an 2011 et le 11 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KOCHER Bernadette, à M. KREISS Alfred, M. GANGLOFF Christian à M. ISEL Roger,

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BRACONNIER Armand, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, HERRMANN Eric, HOCH Georges, HOLTZMANN Claude KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, OTT Alexis, SUSS Charles, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 067.2011

Vote : A la majorité

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

067.2011 : Périscolaire : convention financière avec le CG67 relative à la desserte du site périscolaire de Hegeney

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la gratuité du transport des enfants du périscolaire utilisant le réseau du Conseil général du Bas-Rhin sur les trajets existants de ramassage scolaire,

Considérant la demande de la communauté de communes d'adapter le circuit de ramassage du réseau du Conseil général du Bas-Rhin pour permettre aux enfants d'Eschbach d'utiliser ce service pour se rendre au périscolaire de Hegeney,

Vu la convention financière entre la communauté de communes et le Conseil général du Bas-Rhin,

Vu la délibération n° 019/2009 du bureau du conseil communautaire du 23.11.2009 décidant de la prise en charge partielle du surcoût lié au transport des enfants fréquentant le périscolaire de Hegeney,

Vu l'avis du bureau du 27.06.2011,

Entendu l'exposé du vice-président M. Kreiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention, décide :

- **De compléter la délibération autorisant le président à signer une convention avec le Conseil général du Bas-Rhin en vue de la prise en charge de 20 % du surcoût lié à la modification du trajet de bus existant et permettant aux enfants d'Eschbach d'utiliser le service de transport du Conseil général pour se rendre au périscolaire de Hegeney, en fixant la date de validité de cette convention au 4 juillet 2014,**
- **De demander au président de procéder au versement du montant dû chaque année sur présentation d'un titre exécutoire du président du Conseil général du Bas-Rhin.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

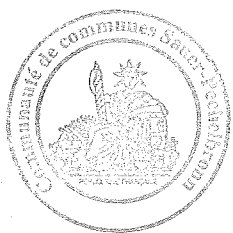
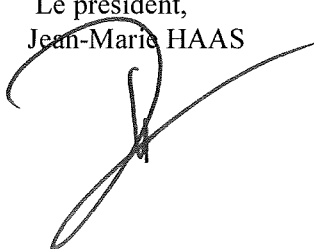
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 12/07/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :